



Communiqué de presse

25 août 2017

TROIS TEMPS FORTS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 24 août 2017

- transfert de l'entreprise SIMOND sur le site de la Vigie
- financement du projet de reconfiguration du site du Montenvers
- révision du PLU et mise en œuvre de nouveaux outils

➤ REIMPLANTATION DE L'ENTREPRISE SIMOND A CHAMONIX : UN RETOUR AUX SOURCES ET UNE OPPORTUNITE POUR LE TERRITOIRE

La société SIMOND, spécialisée dans la fabrication de matériel d'alpinisme, est établie dans la vallée depuis 150 ans et implantée aux Houches depuis une quarantaine d'années. Ses perspectives de développement à moyen terme rendaient **nécessaire un transfert** de l'activité sur un autre site car le site houchard ne permet pas l'extension souhaitée (passage de 1500 à 4000 m² de surface).

Compte tenu de l'intérêt majeur à conserver sur le territoire cette entreprise de production qui emploie une cinquantaine de personnes et qui est **pleinement représentative des pratiques et de l'esprit du territoire**, le conseil municipal a proposé une implantation sur le site de la Vigie, en entrée de ville : un site à double fonction - regroupement des ateliers techniques et régie cham propreté d'une part ; accueil d'activités artisanales d'autre part.

Olivier BONNET, président de la SAS SIMOND a rappelé l'ancrage historique de l'entreprise avant de présenter le projet de localisation à la Vigie : 4000 m² répartis sur 2 niveaux. **La qualité architecturale de ce projet** (cf annexe) a été reconnue par tous, a fortiori compte tenu de la complexité de la parcelle d'assise (déclivité et étroitesse).

Le débat a permis de **confirmer l'intérêt général local manifeste de ce transfert**.

Projet adopté à la grande majorité des élus, avec deux votes contre et trois abstentions.

Délibération présentée par Elodie BAVUZ et Eric FOURNIER.

➤ **RECONFIGURATION DU SITE DU MONTENVERS :**

Le site du Montenvers – fondateur du tourisme alpin - fait l'objet d'un projet de grande ampleur visant à restaurer son attractivité.

Il s'agit notamment de créer un **nouvel accès viable et durable à la Mer de Glace, compte tenu du recul glaciaire** : la solution d'une télécabine située en amont du site actuel a été retenue.

Autre volet : la création d'un centre d'interprétation des glaciers et du climat.

L'ensemble des aménagements et équipements prévus nécessite **une trentaine de millions d'euros d'investissement.**

Le conseil départemental, autorité concédante du chemin de fer, est un partenaire déterminant du projet dans le cadre de son Plan Tourisme : une enveloppe de 6,5 M d'euros est prévue à ce titre.

Le conseil régional est sollicité au titre de sa démarche « grands sites d'intérêt régional » : le site du Montenvers a en effet été récemment retenu parmi la quinzaine de ces grands sites.

Les élus sont appelés à valider la demande de financement régional à hauteur de 1,5 M.

Délibération présentée par Eric FOURNIER et adoptée à l'unanimité des membres du conseil.

➤ **MODIFICATION DU PLU ET MISE EN PLACE DE NOUVEAUX OUTILS EN FAVEUR DU LOGEMENT PERMANENT ET DU COMMERCE DE PROXIMITÉ**

A titre d'information, compte tenu du transfert à la CCVCMB de la compétence urbanisme intervenu ce printemps, le maire présente le contenu de la modification n°8 du PLU qui doit permettre, avant révision générale du PLU, de **remédier à certaines dérives issues de l'application de la loi ALUR.**

Il s'agit notamment d'introduire certaines limitations de gabarit, d'imposer un pourcentage de logements aidés et même de **geler certains secteurs** dans l'attente de la révision générale du PLU.

En complément, le maire évoque un série de **dispositifs d'aide au maintien de la diversité commerciale** qui seront prochainement mis en place à l'échelle communautaire.